

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

OBJET : Subvention exceptionnelle - Année 2026

REF. : Délibérations du Conseil Communautaire du 26 février 2026 et 7 avril 2026

E X P O S É

Par délibération en date du 7 avril 2026, le Conseil Communautaire a décidé de donner délégation au Bureau afin de procéder aux attributions de subventions dans la limite de l'enveloppe de crédits approuvée par le Conseil Communautaire et inscrite au budget.

Lors du Conseil Communautaire du 26 février dernier, les élus ont voté une enveloppe de 20 000 € pour les subventions exceptionnelles allouées aux associations.

Trois étudiantes en soins infirmiers au sein de l'Institut de Formation de Châteaubriant ont sollicité auprès de la Communauté de Communes une subvention pour financer leur projet de stage au Togo dans le cadre de leur 3^{ème} année de formation. Il est proposé d'attribuer une partie des crédits dédiés aux subventions exceptionnelles à l'association « ESI TO GO IN TOGO » (ESI ERASMUS PLUS INTERNATIONAL), pour un montant de 1 500€. Cette association a pour objet de promouvoir la mobilité internationale des étudiants en soins infirmiers notamment pour la réalisation de stages au Togo.

D É C I S I O N

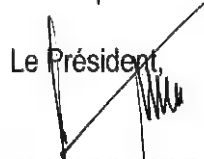
Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- d'attribuer, pour l'année 2026 et conformément aux crédits provisionnés, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'association « ESI TO GO IN TOGO » (ESI ERASMUS PLUS INTERNATIONAL),
- d'autoriser M. le Président ou le M. Vice-Président délégué à signer les documents correspondants.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 3 septembre 2026

Le Président,


Alain HUNAULT